

**AMAL EL FALLAH SEGHROUCHNI**

“Faire du Maroc un hub de confiance numérique”

**OMAR SEGHROUCHNI**

“Protéger les données, un avantage compétitif”

**ÉTHIQUE NUMÉRIQUE**

L'approche marocaine de l'IA responsable

# TELQUEL IMPACT

SUPPLÉMENT TELQUEL - DÉCEMBRE 2025



## COMMENT LE MAROC VÉUT BÂTIR SA CONFIANCE NUMÉRIQUE

Entre cadre réglementaire renforcé, Cloud souverain, soutien à l'écosystème tech et encadrement de l'IA, le Maroc mise sur une stratégie à 360° pour bâtir une confiance numérique durable et attractive.

# EDITORIAL

## La confiance numérique comme levier de souveraineté

**F**ace aux enjeux croissants de souveraineté numérique, de sécurité des données et de digitalisation des services publics, et dans la lignée de la stratégie "Maroc Digital 2030", le Royaume déploie un plan global pour bâtir sa confiance numérique. Renforcement du cadre de protection des données et de son bouclier numérique, déploiement de l'identité numérique, inclusion digitale, lancement d'un Cloud souverain pour lutter contre l'accaparement de ses données par des entreprises étrangères, soutien accru aux acteurs de la tech et à l'innovation, et enfin encadrement éthique de l'IA : le Royaume structure progressivement un écosystème numérique fiable et attractif, avec l'ambition de s'imposer comme un hub africain de référence.

### TELQUEL IMPACT

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP). Il s'inscrit dans la démarche TelQuel Impact : un traitement éditorial exigeant, fondé sur la rigueur, la clarté et la mise en perspective, appliqué à des contenus co-construits avec nos partenaires. Tout en bénéficiant de la même exigence qualité de nos contenus, il n'a pas été réalisé par la rédaction de TelQuel.

# SOMMAIRE



#### 84 AMAL EL FALLAH SEGHROUCHNI

“Nous souhaitons positionner le Maroc comme un hub de confiance numérique”

#### 88 TRIBUNE

Une IA responsable : pourquoi et comment ?

#### 90 OMAR SEGHROUCHNI

“Le respect de la protection des données est un avantage compétitif du Maroc”

#### 96 AMINE EL MEZOUAGHI

“L'enjeu est de bâtir un environnement numérique accessible, sécurisé et humain”

#### 98 ÉTHIQUE NUMÉRIQUE

L'approche marocaine de l'IA responsable

#### 101 CLOUD SOUVERAIN

Un nouveau territoire de la confiance numérique

#### 102 INNOVATION

Quand l'écosystème tech booste la souveraineté numérique

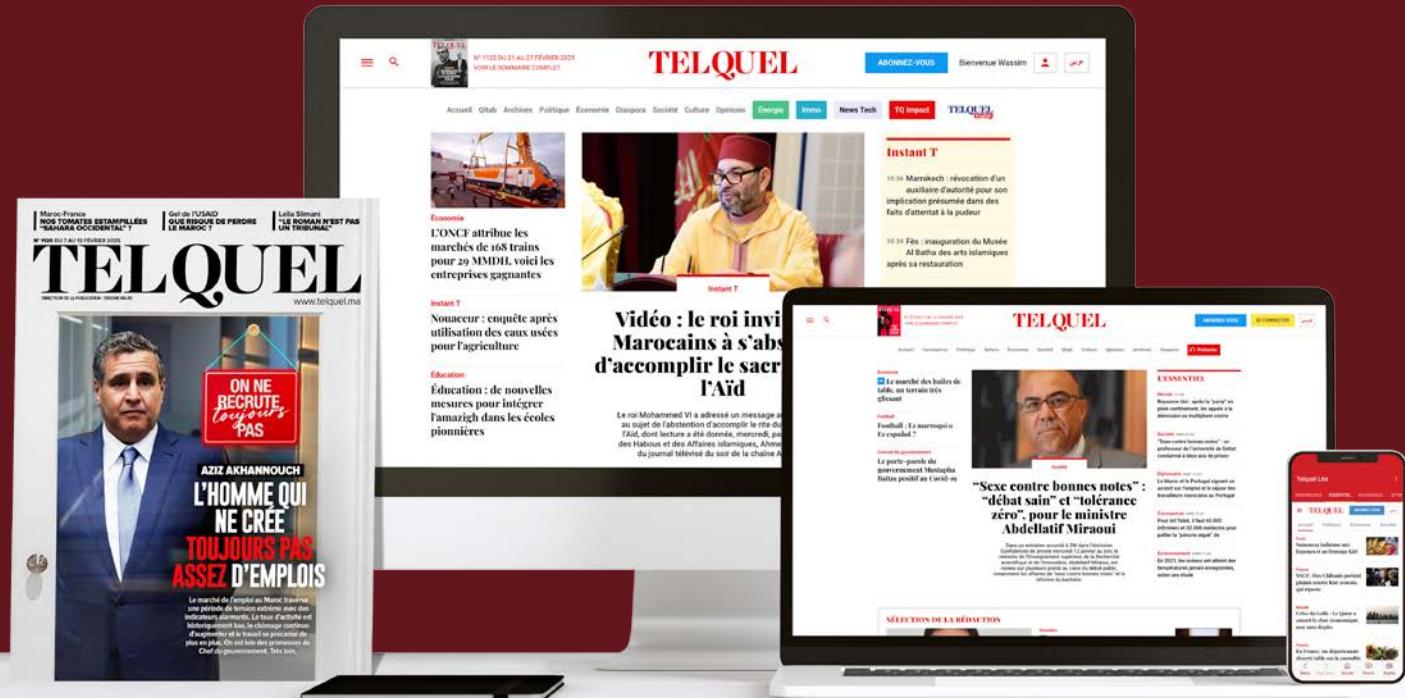


### TELQUEL IMPACT

#### SUPPLÉMENT SPÉCIAL CONFIANCE NUMÉRIQUE 2025

Directeur du projet : Yassine Lazrak - Rédacteur en chef : Zakaria Choukrallah  
Direction Artistique : Wassim Wahid

# ABONNEZ-VOUS POUR UNE INFORMATION FIABLE ET CRÉDIBLE



## JE M'ABONNE À TELQUEL

Sur [telquel.ma/abo](http://telquel.ma/abo) ou en remplissant le coupon ci-dessous

**1 AN**  
à la Formule intégrale  
(papier + digital) pour  
**799 DH**

**1 AN**  
à la Formule  
digitale pour  
**599 DH**

**1 AN**  
à la Formule digitale  
étudiant pour  
**349 DH\***

Mme  M.

Nom et prénom : .....

Adresse de livraison : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. (facultatif) : .....

Email : .....

\* Une attestation de l'établissement d'enseignement est à joindre obligatoirement à ce coupon)

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

✉ Par email sur : [abo@telquel.ma](mailto:abo@telquel.ma)  
📞 Par téléphone ou WhatsApp au : 06 67 359 335

Ci-joint mon règlement à l'ordre de  
TELQUEL DIGITAL par :

- Chèque bancaire<sup>(1)</sup>  
 Espèces<sup>(2)</sup>  
 Virement<sup>(3)</sup>

(1) Chèque libellé à l'ordre de Telquel Digital, barré et non endossable, à déposer directement dans nos locaux au 34 rue Charlemagne 5ème étage Quartier Palmer, Casablanca. Pour la collecte à votre domicile ou dans vos bureaux, nous contacter au 06 67 359 335. (Casablanca et Rabat uniquement).

(2) À déposer directement dans nos locaux au 34 rue Charlemagne 5ème étage Quartier Palmer, Casablanca. Pour la collecte à votre domicile ou dans vos bureaux, nous contacter au 06 67 359 335. (Partout au Maroc).

(3) Virement à l'ordre de Telquel Digital / RIB : 011 780 0000 14 21000 61112 64 / CODE SWIFT : BMCE MAMC / IBAN : MA64.

AMAL EL FALLAH SEGHROUCHNI

# “Nous souhaitons positionner le Maroc comme un hub de confiance numérique”

**Dans cet entretien, la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fallah Seghrouchni, détaille comment le Maroc tend à conjuguer souveraineté technologique, protection des données et attractivité économique pour se positionner en tant que hub africain et mondial de confiance numérique.**

**Comment la stratégie “Maroc Digital 2030” vise à consolider la souveraineté numérique du Maroc et à en faire un acteur régional de référence ?** La souveraineté numérique constitue désormais un pilier essentiel de la maîtrise et de la protection des données d'un pays. À travers la stratégie “Maroc Digital 2030”, notre ambition est de garantir que le Maroc maîtrise ses infrastructures, ses données, sa sécurité et son destin numérique. La mise en place du cloud souverain, la montée en puissance des data centers nationaux et l'hébergement local des données critiques renforcent notre indépendance technologique. Le lancement de la 5G le 7 novembre 2025 est un jalon marquant dans cette stratégie : il donne au Royaume les moyens de développer des usages nouveaux dans l'industrie, la santé, la mobilité intelligente, les réseaux énergétiques connectés et l'économie de la donnée.

La souveraineté numérique implique également la capacité à innover localement

et à produire des technologies au Maroc, pour le Maroc, pour l'Afrique et pour le monde. Cette stratégie repose sur deux piliers essentiels : d'une part, la transformation profonde de l'action publique, afin de simplifier les procédures, d'améliorer l'accessibilité des services et d'installer une administration numérique agile, interopérable et centrée sur le citoyen ; et d'autre part, l'impulsion d'une économie numérique innovante et compétitive, ouverte aux investissements, à l'entrepreneuriat technologique et aux nouvelles opportunités offertes par les technologies émergentes. Notre ambition est de positionner le Royaume comme un hub africain et mondial de confiance nu-

mérique, productif, visionnaire et créateur de valeur pour ses citoyens.

**Comment la digitalisation progressive de l'État change-t-elle la relation entre administration et citoyen ?**

La transformation numérique vise avant tout à rapprocher l'administration du citoyen. Nous passons d'un modèle administratif centré sur les procédures à un modèle centré sur la vie des citoyens. Les services publics sont progressivement accessibles en ligne, avec moins de documents, moins de déplacements, et une simplification réelle des démarches quotidiennes.

---

**“LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE IMPLIQUE ÉGALEMENT LA CAPACITÉ À INNOVER LOCALEMENT”**



© DR

La règle “dites-le nous une seule fois” incarne cette évolution structurante. Cette simplification permettra aux citoyens d'accéder à leurs documents administratifs et de les partager aux administrations sans présenter de nouveau les mêmes pièces justificatives. Le Maroc déploie également une identité numérique souveraine qui deviendra la clé d'un accès simple et sécurisé à tous les services publics. Cette modernisation intègre aussi une dimension inclusive forte : les services doivent être accessibles sur tout le territoire, à travers le web, mais aussi via le mobile, le SMS ou l'USSD, et dans l'ensemble des langues du Maroc. Une administration qui protège le temps du citoyen est une administration qui restaure la confiance.

*Pour Amal El Fallah Seghrouchni, “la transformation numérique vise avant tout à rapprocher l'administration du citoyen”.*

### **Dans un contexte de montée des risques cyber, quelle architecture de sécurité le Maroc met-il en place pour protéger ses infrastructures stratégiques ?**

Nous faisons face à des cybermenaces en constante évolution qui visent les nations au cœur de leur souveraineté. Le Maroc a donc adopté une approche globale fondée sur la prévention, la détection, la réponse et la résilience.

Le déploiement d'infrastructures souveraines sécurisées constitue un axe prioritaire. Le projet de data centers verts “Igoudar Dakhla”, signé le 14 novembre 2025,

en est une illustration majeure. Cette infrastructure unique en Afrique, alimentée exclusivement par les énergies renouvelables et dotée d'une capacité de 500 MW, renforcera l'autonomie du pays dans l'hébergement des données, et constituera une data embassy pour les pays du Sahel. Cette initiative s'inscrit dans la Vision Royale de développement des provinces du Sud. Elle démontre que la souveraineté numérique peut être aussi un levier de développement territorial et de création d'emplois qualifiés au service de l'avenir.

### **Quels sont les atouts du Maroc pour attirer les investisseurs technologiques et encourager l'innovation ?**

Le Maroc offre aujourd'hui un environnement particulièrement favorable à l'in-



© DR

vestissement technologique. Une stabilité institutionnelle solide, un cadre réglementaire clair et un marché en pleine expansion sécurisent les choix des investisseurs. Les infrastructures sont au meilleur niveau continental, et la montée en puissance de la 5G, du cloud souverain et des data centers verts crée des opportunités industrielles inédites.

Cette attractivité se manifeste également dans le secteur de l'offshoring, où le Maroc s'impose désormais comme un leader mondial. Le Royaume est passé de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> place en Afrique, a gagné 12 places à l'échelle mondiale, et fait partie des sept pays ayant enregistré la plus forte progression selon les récents classements internationaux. Les exportations de services ont atteint 26,2 milliards de dirhams en 2024, avec une croissance remarquable de 29,9 % par rapport à 2022, et plus de 18 500 emplois ont été créés entre 2022 et 2024. Cette dynamique reflète la compétitivité internationale du Maroc et la solidité de son offre destinée aux investisseurs mondiaux.

Le Hub Digital for Sustainable Development (D4SD) a été lancé lors d'une cérémonie à New York en septembre 2025, en marge de la 80e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La nouvelle offre "Offshoring Maroc 2026-2030" vient renforcer cette trajectoire. Elle prévoit la reconduction des mesures fiscales incitatives (IR/IS), l'instauration de primes à la formation (PAF) et à l'emploi (PAE), la mise en place du mode opératoire des dispositifs de soutien, la finalisation des dossiers entre 2016 et 2023, ainsi que le traitement et le décaissement des contributions de l'État liées aux exonérations pour l'année 2024. Parallèlement, une démarche de promotion internationale est engagée pour attirer de nouveaux investissements, accompagnant déjà plus de 15 projets créateurs de 19 000 emplois qualifiés à l'horizon 2026. La simplification des modalités d'accès aux incitations occupe également une place centrale, avec le lancement du dépôt électronique des demandes de bénéfice des mesures incitatives et l'élargissement de la plateforme dédiée aux

nouvelles primes. Une évaluation des services dans les cinq parcs offshoring nationaux est en cours, afin d'améliorer leur performance, leur qualité et leur durabilité. L'élaboration d'une "valise investisseur" viendra par ailleurs renforcer la lisibilité et la transparence de l'offre marocaine, en fournissant une documentation claire, exhaustive et actualisée sur l'écosystème réglementaire, fiscal et opérationnel du secteur.

Le soutien du Royaume à l'emploi qualifié s'exprime aussi à travers l'investissement dans les talents. Le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration finance les bourses de 568 doctorants d'ici 2027, dont 150 dès l'année universitaire 2024-2025, chacun bénéficiant d'une bourse mensuelle de 7 000 dirhams sur trois ans. Le ministère a également créé un Centre d'innovation en cybersécurité (CIC) avec la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, dédié à la

recherche et l'innovation dans les domaines de l'Intelligence artificielle et de la cybersécurité. L'objectif est clair : accélérer la production de chercheurs et d'innovateurs marocains capables de contribuer activement à la transition numérique du pays et au renforcement d'une souveraineté technologique réelle.

L'attractivité du Royaume se traduit également par la décision d'acteurs technologiques mondiaux de faire du Maroc un pôle stratégique d'innovation. L'ouverture du centre de recherche et développement d'Oracle à Casablanca en est une illustration concrète. Ce site de dernière génération, qui accueillera jusqu'à 1 000 ingénieurs marocains, permettra de développer des solutions cloud et d'intelligence artificielle de pointe destinées au marché africain, au Moyen-Orient et au-delà. Fruit d'un partenariat structurant avec le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, il renforce durablement les capacités nationales en matière de R&D et l'intégration des jeunes talents technologiques dans des projets industriels compétitifs à l'échelle mondiale.

Le ministère accompagne également l'essor de l'écosystème entrepreneurial national en créant un environnement propice à la réussite des jeunes pousses innovantes. L'organisation de grands événements internationaux, comme GITEX Africa à Marrakech, offre une vitrine stratégique aux startups marocaines, en leur permettant de rencontrer des investisseurs et d'accéder à de nouveaux marchés. Le ministère va renforcer son appui aux startups, en passant de plus de 200 soutenues en 2025 lors du GITEX Africa, à près de 300 prévues en 2026. La stratégie d'accompagnement du ministère s'appuie aussi sur deux dispositifs clés — Venture Capital et Venture Building — pour élargir l'accès au financement et structurer l'accompagnement des startups à fort potentiel.

En valorisant les talents locaux, en renforçant les capacités de financement et en stimulant la création de valeur sur l'ensemble du territoire, le ministère confirme son ambition de faire de l'éco-

nomie numérique un moteur majeur de souveraineté technologique, d'attractivité et d'inclusion.

### Quelle vision porte le Maroc pour devenir le hub africain de la confiance numérique à l'horizon 2030 ?

Notre ambition est claire : bâtir un modèle de transformation numérique partagé, souverain et responsable, au service de l'ensemble du continent africain. Le Hub Digital for Sustainable Development (D4SD), en droite ligne de la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a été officiellement lancé lors d'une cérémonie à New York, en marge de la 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2025, en partenariat avec le PNUD. Son siège est établi à Rabat, confirmant le positionnement du Royaume comme moteur de la transformation numérique dans les pays arabes et africains. Le Maroc exprime ainsi sa volonté de jouer un rôle central dans les dynamiques d'innovation, de coopération technologique et de développement inclusif à l'échelle du continent et du monde arabe. Le Hub D4SD entend répondre aux défis communs que rencontrent de nombreux pays africains et arabes — fragmentation

Amal El Fallah Seghrouchni et Arthur Mensch, cofondateur et directeur général de l'entreprise Mistral AI, le 12 septembre 2025.

des systèmes, déficit en compétences numériques, coût élevé des infrastructures, manque d'harmonisation des politiques publiques — en proposant une plateforme de co-création, de mutualisation des ressources et de déploiement de solutions numériques et d'intelligence artificielle adaptées aux besoins des populations.

Axé sur des domaines prioritaires tels que l'éducation, la santé, la résilience climatique, la gouvernance, ainsi que l'autonomisation des jeunes et des femmes, le D4SD Hub s'inscrit en synergie avec les objectifs de développement durable. Il envisage également la création d'une alliance régionale pour l'intelligence artificielle et les sciences des données, visant à harmoniser les standards, promouvoir les bonnes pratiques et renforcer les capacités locales à travers la formation et l'innovation.

Par ce projet, le Maroc confirme son ambition de leadership dans la transformation numérique Sud-Sud, en alignement avec sa stratégie Maroc Digital 2030, tout en contribuant aux agendas numériques du continent et du monde arabe. Ainsi, en unissant souveraineté numérique, infrastructures vertes, talents, innovation territoriale et coopération africaine, le Maroc se positionne comme un pays moteur, fédérateur et crédible dans la construction d'un avenir numérique souverain et inclusif pour l'Afrique.



© TOUNOUNI

TRIBUNE

# Une IA responsable : pourquoi et comment ?

**En posant les fondations d'une IA responsable, éthique et souveraine, le Maroc fait le choix d'une "urbanisation" du digital, où architecture, gouvernance et responsabilité deviennent les piliers d'un progrès maîtrisé.**

**D**es grandes questions se posent avec cette "révolution" vertigineuse de l'intelligence artificielle : sommes-nous en progrès, ou va-t-on droit dans le mur ou les yeux fermés vers un ravin ? Sommes-nous bien armés pour aborder au mieux les virages technologiques et les changements d'usages et de paradigmes qui se présentent à nous ? Ces questions sont les raisons pour lesquelles il faut "*urbaniser*" le développement digital, ainsi que celui de l'intelligence artificielle, afin d'éviter qu'il ne soit qu'un simple amas et cumul d'applications et d'infrastructures pouvant nous mener vers un bidonville digital construit sans urbanisation ni attention.

Pour pallier ce risque, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration (MTNRA) et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) ont signé, le 11 septembre 2025, un "*memorandum of understanding*" (MOU) pour le développement d'une plateforme nationale de l'intelligence artificielle (IA) responsable et d'un framework de plateformes nationales basée sur un Large Language Model (LLM).

Ce travail vise la mise en place d'un cadre d'IA responsable intégrant la conception d'un framework de plateformes nationales basée sur un LLM, développée avec des spécificités nationales prenant en consi-



Par **Amal El Fallah Seghrouchni**, ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration

dération la langue et la culture marocaines, le cadre juridique national et l'identité numérique souveraine. L'objectif est de mettre à disposition des citoyens, des entreprises et des administrations des outils d'intelligence artificielle générative et conversationnelle, sécurisés, performants et respectueux des droits fondamentaux.

Cette signature a constitué une étape stratégique dans la construction d'une intelligence artificielle marocaine, souveraine, éthique et responsable, positionnant le

Royaume comme un acteur de référence dans la dynamique numérique à l'échelle africaine et internationale.

L'"IA responsable" est donc le maître-mot de cet accord entre les deux institutions : un ministère exécutif opérationnel, en charge de la stratégie digitale et de sa mise en œuvre nationale, le MTNRA. Et une institution de bonne gouvernance, qui veille au respect transverse de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel des citoyens, la CNDP.

## ● Une question de méthodologie et d'architecture

L'"IA responsable" est d'abord une méthodologie. La mise en place d'une application d'IA ne doit pas gérer la responsabilité en dernier lieu, lors de la dernière semaine du développement ou du projet technique. Nous parlons de Privacy by Design. Nous parlons aussi de Responsibility by Design. On n'attend pas la dernière semaine pour veiller à ce qu'une voiture respecte les principes écologiques. C'est au tout début de la conception que se fixent les principes de responsabilité. C'est au tout début qu'on décide si c'est un véhicule à essence, un véhicule qui roule au diesel ou un véhicule électrique. Les principes de responsabilité doivent être définis en amont, au début du projet, et durant le projet. C'est pour cela que la méthodologie est importante.



L’“IA responsable” est ensuite une architecture. Une application d’“IA responsable” n'est pas un objet désorganisé qui permet de produire des décisions monolithiques, en boîte noire, sans que le citoyen ait de recours. La façon de concevoir les applications et d'utiliser l'infrastructure doivent respecter certaines règles auditables et contrôlables. Les algorithmes doivent être loyaux, au service du citoyen, intègres, respectant sa personne et ses droits, et transparents, c'est-à-dire lisibles, compréhensibles et complètement explicables. Il doit être possible aussi de vérifier que les données utilisées sont bonnes, exactes et obtenues de façon lícite.

En d'autres mots, une application d'IA doit suivre certains types d'architecture, entre autres sur le plan logiciel et maté-

riel, et ainsi faire en sorte que la responsabilité soit structurellement déclinée. Il s'agit de choses très concrètes. On ne construit pas, dans les immeubles, des balcons sans balustrades. Celles-ci sont essentielles pour protéger les habitants. Le MTNRA et la CNDP travaillent donc sur cet objectif : accompagner l'écosystème national pour qu'il dispose de la définition de cibles structurantes en mesure de l'aider à atteindre cette cible.

### ● Un nouveau mode de vie

L’“IA responsable” est enfin un nouveau mode de vie. Nous sommes entrés de plain-pied dans une nouvelle ère : le MTNRA veille à déployer tous les éléments qui feront du Maroc une nation transformée vers le digital et vers cette IA

internationale tout en respectant son Histoire et ses traditions. La nouvelle génération porte et illustre une capacité d'innover, d'inventer et de transformer. Le MTNRA est en train de structurer notre entrée dans ce nouveau monde : structuration du mode d'aide et de financement des start-ups, rapprochement du monde de la recherche et des acteurs économiques (avec les instituts Jazari), mise en place de l'outillage conceptuel et technologique pertinent et adéquat, développement d'ouvertures régionales et internationales, actions au niveau du monde rural et des parties les plus reculées du territoire. En conclusion, l'engagement pour un progrès éthique traduit une volonté stratégique.

OMAR SEGHROUCHNI

# “Le respect de la protection des données est un avantage compétitif du Maroc”

**Le cadre marocain de protection des données évolue pour répondre aux standards internationaux tout en préservant ses spécificités.** Le président de la

Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) détaille comment cette conformité renforce l'attractivité économique du pays et sa crédibilité sur la scène mondiale.

**Dans l'écosystème de confiance numérique, en quoi la CNDP se distingue-t-elle du rôle opérationnel d'institutions comme le ministère de la Transition numérique, la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) ou l'Agence de développement du digital (ADD) ?**

Chacun son rôle. Il faut distinguer entre les institutions exécutives et les institutions de contrôle indépendantes. Le ministère élabore la stratégie du gouvernement et dispose d'une agence exécutive, l'Agence de développement du digital (ADD), à qui il confie certaines choses, tout en réalisant en direct d'autres choses. La CNDP est une institution de contrôle qui vérifie si l'exécution respecte à la fois les citoyens et les valeurs sur la vie privée fixées par la Constitution. La CNDP contrôle aussi bien le secteur privé (grandes, moyennes et petites entreprises) que le secteur public (gouvernement, ministères, administrations

et établissements publics), les associations et, dans certains cas, les personnes physiques.

La CNDP est une institution d'Etat dont le rôle est indépendant du public, du privé ou de la société civile. Je vous donne un exemple de tous les jours : pour conduire une voiture, il faut avoir un permis de conduire, une carte grise et respecter le code de la route. Nous avons besoin aussi, entre autres, de constater (non réparer) une bonne mécanique et une bonne électronique.

L'engagement doit être juridique et moral. En cas de défaut, le dossier fait l'objet de sanctions administratives ou est porté devant le Ministère Public. C'est ce que fait la CNDP pour les traitements de données à caractère personnel. Il faut avoir un récépissé ou une autorisation, respecter la proportionnalité dans la collecte, la finalité affichée, la bonne infrastructure d'exécution, etc. Pour vérifier et contrôler méthodologiquement et techniquement le bon fonctionnement



de l'équivalent de la mécanique et de l'électronique pour le système d'information, incluant son logiciel, l'Etat a besoin de la DGSSI.

**Comment l'évolution du cadre juridique marocain en matière de protection des données personnelles peut-elle renforcer la compétitivité des entreprises nationales à l'international ?**

Un bon investisseur est, en général, soumis à des règles sur la protection des données à caractère personnel dans son pays d'origine. De ce fait, il a l'obligation de maintenir la continuité juridique pour ses actions et investissements à l'étranger. Donc, plus on présente un bon respect de cette protection des données personnelles, plus on rassure l'investisseur et on renforce notre compétitivité en l'encourageant à s'installer chez nous. Le fait

Depuis sept ans, le président de la CNDP assure le secrétariat permanent du Réseau africain des autorités de protection des données personnelles.

de respecter les standards internationaux est une obligation pour le national et l'international. Le respect de la protection des données est ainsi un avantage compétitif du Maroc.

**Quels dispositifs la CNDP met-elle en place pour faire de la mise en conformité aux exigences de la loi 09-08, notamment pour les administrations et entreprises, un accélérateur de développement plutôt qu'une contrainte ?**

Nous réalisons un travail de proximité quotidien auprès de chaque secteur. En plus des grandes administrations et grandes entreprises, nous nous adressons aussi aux établissements publics et entreprises privées de taille moyenne, aux startups, médecins, dentistes, pharmaciens, laboratoires d'analyses médicales, avocats, notaires, adouls, hôtels, restaurants, agences de voyage, agences de location de voiture, syndics de copropriétés... Bref, à tout responsable de traitement de données à caractère personnel.

## "PROTEGER LA DONNÉE NE SIGNifie PAS LA GARDER DANS SA POCHE OU DANS UN COFFRE-FORT"

Nous adaptons la méthodologie de conformité à chacun de ces secteurs pour en faire une réalité viable et nous éloigner de l'usine à gaz. Mais ce travail n'est pas simple. Nous observons régulièrement des résistances, que nous dépassons avec explications et sourire. Dans certains cas, nous avons recours au Ministère Public.

**Dans les secteurs stratégiques comme le secteur bancaire, la santé ou l'éducation, quelles bonnes pratiques marocaines en matière de protection des données à caractère personnel peuvent inspirer d'autres pays africains ?**

L'écoute, la proximité et l'adaptation. Nos frères africains ne sont pas en manque. Quand cela est nécessaire, nous nous aidons mutuellement. Nous assurons par ailleurs depuis sept ans le secrétariat permanent du Réseau africain des autorités de protection des données personnelles (NADPA-RAPDP).

**On parle beaucoup ces dernières années de souveraineté numérique et de cloud souverain. Comment le Maroc peut-il concilier ouverture internationale et protection des données nationales ?**

La protection des données à caractère personnel est un standard international. Protéger la donnée ne signifie pas la garder dans sa poche ou la mettre dans un coffre-fort. Cette situation ne concerne que les données très sensibles. Quand la loi 05-



© MAP



©DR

20 et la DGSSI l'autorisent, notre rôle est de garantir la circulation de la donnée et la protection dans le cadre d'une continuité juridique de cette circulation. Protéger la donnée à caractère personnel doit favoriser l'ouverture dans le respect des standards internationaux. Nous devons être bien considérés par nos amis à l'étranger. Le respect du code du travail, du code de la route ou encore de la lutte contre le blanchiment de l'argent est considéré plutôt comme un levier pour l'ouverture internationale. Lutter contre la "donnée sale", la "donnée illicite", est ainsi une exigence de notre monde moderne.

## Quelle approche la CNDP développe-t-elle pour anticiper les défis en matière d'intelligence artificielle responsable et d'éthique des données ?

La loi 09-08 concerne le traitement des données à caractère personnel. Quand il

Pour le président de la CNDP, lutter contre la "donnée illicite", est "une exigence de notre monde moderne".

s'agit de ces données, l'IA est un traitement parmi d'autres. Donc la loi s'applique aux traitements IA qui traitent de la donnée personnelle. Cependant, nous travaillons pour préciser certaines situations et prendre en compte les usages nouveaux induits par certaines technologies. Il est à noter que nous ne régulons jamais la technologie mais son usage. Vous avez bien sûr le droit d'avoir une voiture qui roule à 300 km/h mais l'obligation de rouler à 60 km/h en périphérie urbaine ou à 20 km/h devant une école ou de ne pas klaxonner devant un hôpital. Nous devons donc rappeler régulièrement à nos concitoyens que ce n'est pas la technologie qui fixe l'usage, mais plutôt ce qu'a convenu la société.

## Sensibiliser dès le plus jeune âge

En collaboration avec les Académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF), la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) a organisé, tout au long de l'année 2025, une série d'ateliers de sensibilisation auprès de milliers d'élèves dans les écoles primaires de plusieurs régions du Maroc, mais également au sein des colonies de vacances, sous le thème : "L'importance de la protection de la vie privée numérique des enfants et des adolescents". Destinés aux élèves du cycle primaire, ces ateliers avaient pour objectif de les initier aux principes de la loi n°09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, et de leur faire découvrir la plateforme éducative digitale "Koun3labal" ("sois alerte"). Lancée au Maroc en 2022, cette plateforme comporte un arsenal d'activités éducatives et ambitionne de devenir une référence continentale en matière de sensibilisation à la protection de la vie privée numérique, particulièrement des enfants et adolescents.

## Quels outils la CNDP met-elle à disposition des citoyens pour faire valoir leurs droits en matière de protection des données personnelles et de respect de la vie privée ?

Les outils sont multiples. Nous pouvons commencer par citer les différents canaux pour déposer une plainte. Directement, physiquement ou par voie postale. Par voie digitale, mail ou formulaire. Ceci permet de recueillir les plaintes des citoyens chaque fois que nécessaire et qu'ils se sentent floués par rapport à l'exploitation de leurs données à caractère personnel et le respect de leurs vies privées.

Un autre moyen est le registre national de la protection des données à caractère personnel. C'est un registre public qui permet de partager publiquement la liste de tous les enregistrements de déclarations reçues par la CNDP et autorisations suite aux demandes d'autorisation préalable étudiées par cette Commission. Ce qui signifie que tout citoyen peut se renseigner, en direct et en temps réel, pour savoir si un traitement particulier (gestion RH, gestion de fournisseurs, collecte de données à caractère personnel pour rendre un service, cookies, formulaires, questionnaires, etc.) est notifié à la CNDP.

Dans la négative, il pourra porter plainte. Par ailleurs, nous menons des actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, visant à expliquer et à conforter ces différents droits et obligations (voir encadré). Enfin, grâce à la SNRT, nous observons des diffusions de capsules de sensibilisation destinées aux citoyens. Bientôt, nous allons adapter ces capsules aux différentes langues et dialectes nationaux pour nous faire entendre du maximum de personnes.

## La confiance numérique se bâtit également sur le droit d'accès à l'information. Comment la CNDP contribue-t-elle à garantir ce droit pour les citoyens ?

Pour le droit d'accès à l'information, c'est plutôt la CDAI, Commission du droit d'accès à l'information, qui en a la charge. Elle dispose du même président, du même secrétaire général et du même staff que la

CNDP, mais est composée de neuf autres commissaires définis par l'article 23 de l'article 31-13 : deux représentants des administrations publiques nommés par le Chef du gouvernement, un membre nommé par le président de la Chambre des représentants, un membre nommé par le président de la Chambre des conseillers, un représentant de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, un représentant de l'institution "Archives du Maroc", un représentant du Conseil national des droits de l'Homme, un représentant du Médiateur, et un représentant de l'une des associations œuvrant dans le domaine du droit d'accès à l'information, désigné par le Chef du gouvernement.

Les institutions et les organismes concernés sont, comme le précise l'article 2 de la loi 31-13, la Chambre des représentants, la Chambre des conseillers, les administrations publiques, les tribunaux, les collectivités territoriales, les établissements publics et toute personne morale de droit public, tout autre institution ou organisme de droit public ou privé investi de mission de service public, les institutions et les instances prévues au Titre XII de la Constitution.

Les citoyens peuvent porter plainte s'ils se sentent floués par rapport à l'exploitation de leurs données personnelles et au respect de leurs vies privées.

Bien sûr, ce droit d'accès à l'information est un concept dynamique qui doit connaître une conduite du changement avérée auprès des citoyens et des institutions publiques. Le citoyen doit en faire en usage de façon raisonnée et intègre. Ce n'est pas une kalachnikov avec laquelle il doit passer son temps à tirer, à tort, sur le secteur public. Les institutions publiques doivent connaître également un changement sur le sujet en développant – plus qu'elles ne font déjà de façon responsable – écoute, proximité et reddition des comptes.

La CDAI, instance de recours à l'amiable avant de s'adresser au tribunaux administratifs, effectue un travail énorme, conséquent et sans grande publicité. La convergence entre citoyens et entités publiques est son objectif. Souvent, certains éléments étrangers mal intentionnés considèrent que le Maroc est en retard sur le déploiement de ce droit, mais ne perçoivent pas les grands efforts faits, et qui sont en train d'être faits. Certes nous pouvons toujours critiquer, et c'est la critique qui fait avancer les choses, mais celle-ci doit être constructive et non nihiliste dans toutes ses dimensions.

La CDAI vient de mettre en ligne un portail national du droit d'accès à l'information (PNDAI). Celui-ci doit permettre à tout citoyen ou résident étranger au Ma-

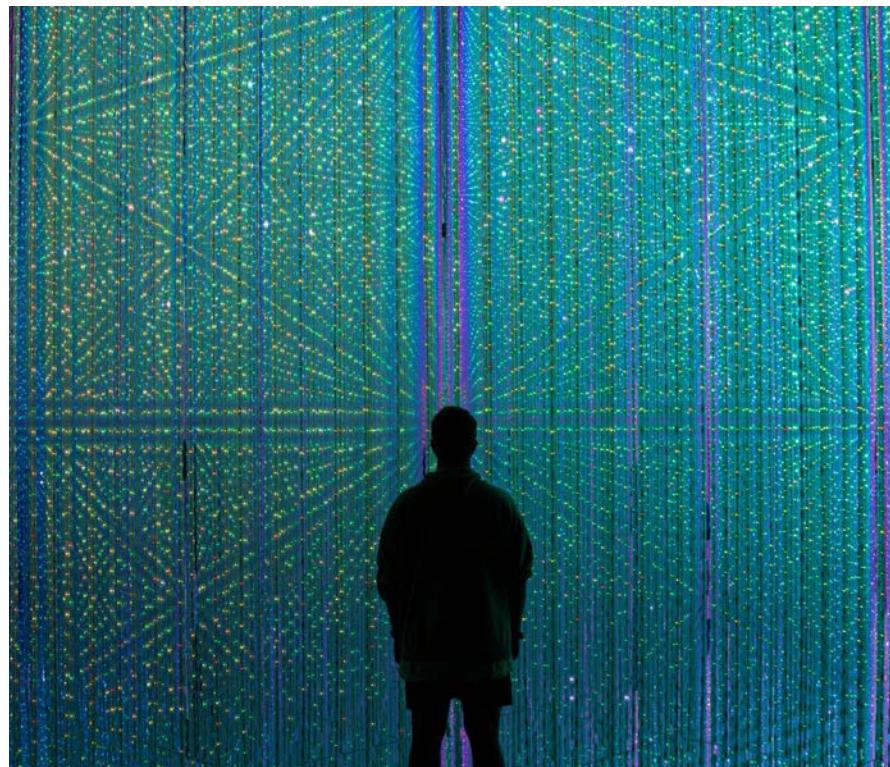


roc de formuler ses demandes d'information comme lui donne droit la loi 31-13. Il est en cours de déploiement pour toutes les institutions de l'article 2. Et permettra, une fois que sa mise en production sera rôdée, de partager, en temps réel, les statistiques d'exécution de ce droit. Ceci doit permettre une "data-gouvernance", une gestion des missions de la CDAI par les données opérationnelles concernant notre population et notre pays, et non une vision abstraite et théorique sans réalité de terrain.

La mise en place de ce portail national doit permettre de renforcer la publication proactive qui est un des piliers du droit d'accès à l'information. Il ne faut pas oublier que l'Open Data, par exemple, à savoir le fait de publier, dès qu'elles sont disponibles, les informations concernant la gestion de la chose publique, est une des facettes de cette publication proactive. C'est dans ce sens que la reddition des comptes, nécessaire pour une bonne gouvernance, a besoin de cette publication proactive pour rendre objectifs les échanges entre citoyens et institutions publiques, loin de toute fake news mal intentionnée. Il faut donc voir le droit d'accès à l'information comme une protection citoyenne contre les potentielles mauvaises gestions et contre les fake news à vocation malsaine.

## Quel est vraiment l'intérêt de la protection des données ? Peut-on vivre aujourd'hui sans protection des données dans un monde où la donnée doit être partagée ?

Faisons l'exercice quelques instants. Que se passerait-il si nos données à caractère personnel n'étaient pas protégées ? Sommes-nous disposés à recevoir chaque cinq minutes un appel téléphonique ou SMS pour nous vendre une pizza, une espadrille, des vacances ou pour nous présenter une offre immobilière ? Est-on disposé et prêt à rendre publiques les informations personnelles qui faciliteraient l'accès à notre compte bancaire, à nos abonnements divers, à notre dossier de santé, à notre smartphone, à nos annuaires, nos comptes sur les réseaux sociaux, etc. ?



*Pour Omar Seghrouchni, "même quand on n'a rien à cacher, le respect de la vie privée est important. C'est une valeur du monde moderne et une composante de nos droits fondamentaux."*

Doit-on éviter que ces données à caractère personnel soient disponibles n'importe où, n'importe quand, accessibles par n'importe qui ? Aimerait-on que nos copies d'examen, par exemple, soient sur le web ou sur un papier d'emballage de vendeur de pois chiches ? Est-on satisfait si un voisin passe son temps à observer l'arrivée de nos invités ou qui rentre et sort dans notre maison ?

La réponse est naturellement négative. La vie privée est bien sûr fondamentale. Cela a été consacré par l'article 24 de la Constitution du Royaume en 2011. Même quand on n'a rien à cacher, le respect de la vie privée est important. C'est une valeur du monde moderne et une composante de nos droits fondamentaux. Donc nous devons organiser ce respect de la vie privée et de la protection des données en respectant un certain nombre d'invariants : l'encouragement de l'innovation et le non alignement avec la fraude, par exemple. C'est l'objectif de

la loi 09-08. Et comme disait Montesquieu, l'esprit de la loi est primordial. Nous devons rester à l'écoute, dans notre monde moderne, pour nous adapter, évoluer et prendre en considération les différentes évolutions. Nous sommes sur un concept dynamique qui doit être en veille permanente pour ne pas faire perdre à notre pays des opportunités du fait d'une surrégulation statique en décalage avec les besoins de notre société. Comme déjà dit, ce qui est important, c'est la continuité juridique concernant la circulation de la donnée. En dernier lieu, je voudrais rappeler que le Maroc est un pays ouvert. De ce fait, il se doit de développer des mécanismes d'échange et de transparence. Nous devons être agiles et réactifs. Sinon, cela voudrait dire que nous traitons le digital seulement comme une révolution technologique en occultant sa dimension sociétale. C'est la profondeur historique de notre nation qui lui permet de réussir les transformations en cours sous l'égide de Sa Majesté le Roi, que Dieu de l'assiste.

# Partenariat CNDP-CGEM

# Un pas de plus pour la protection des données des entreprises

**La CGEM et la CNDP viennent de signer un partenariat afin de renforcer leur collaboration sur les enjeux de protection des données des entreprises et accompagner leur mise en conformité via le "Corridor CGEM-CNDP".** La convention prévoit formations, outils dématérialisés, et ouvre des perspectives économiques liées aux métiers de la data.

**U**n pas supplémentaire vient d'être franchi dans le processus de conformisation des entreprises au respect de la loi 09-08 sur la protection des données personnelles. La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) ont procédé, le 13 novembre 2025, au siège de la CGEM, à la signature d'une convention de partenariat.

## Deux axes

Signée par Chakib Alj, président de la CGEM, et Omar Seghrouchni, président de la CNDP, cette convention représente bien plus qu'un simple acte de signature. Elle consacre une entente stratégique et structurante entre les deux institutions, articulée autour de deux axes majeurs :

- Renforcer la collaboration entre la CGEM et la CNDP afin d'identifier et d'analyser les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel des entreprises adhérentes à la CGEM ;

- Mettre en place le "Corridor CGEM-CNDP", un dispositif visant à accompagner les entreprises membres de la CGEM dans leur démarche de mise en conformité aux exigences de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Ce partenariat entre les deux institutions se traduira notamment par l'organisation de sessions de formation sur la protection des données à caractère personnel, et l'accès à l'application en ligne de dématérialisation des notifications à la CNDP. Outre la dimension réglementaire et partenariale, cette convention constitue également une opportunité de croissance économique et de création de nouveaux métiers liés à la thématique de la protection des données à caractère personnel.



AMINE EL MEZOUAGHI

# “L’enjeu est de bâtir un environnement numérique accessible, sécurisé et humain”

**De la protection des usagers à la simplification des services publics en ligne, Amine El Mezouaghi, récemment nommé à la tête de l’Agence de développement du digital (ADD),** détaille les chantiers engagés par le Maroc pour renforcer la confiance numérique.

**Quels sont les projets phares de l’ADD démontrant l’engagement du Maroc en matière de confiance digitale ?** L’engagement du Maroc en faveur de la confiance digitale se traduit par le déploiement de projets structurants portés par l’ensemble des institutions concernées, notamment par l’Agence de développement du digital, bras opérationnel du ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l’administration. Ces actions agissent à la fois sur la protection des usagers, le renforcement des compétences et la sécurisation de la relation numérique entre l’administration et les citoyens.

Parmi les initiatives emblématiques figure le chantier national de promotion de la culture digitale de protection des enfants en ligne. Celui-ci vise à encourager des usages responsables et sécurisés du numérique auprès des enfants et des adolescents, tout en accompagnant les parents et les enseignants à travers des ressources pédagogiques, des outils de prévention et des actions de sensibilisa-

tion. En agissant en amont des usages, dès le plus jeune âge, cette initiative contribue à ancrer durablement la notion de confiance dans l’écosystème digital. Autre initiative structurante : la plateforme nationale pour le développement des compétences numériques, destinée au grand public, aux administrations et aux entreprises. Elle propose des parcours de formation couvrant des domaines clés tels que la transformation digitale, la cybersécurité et les technologies émergentes. En renforçant les capacités numériques, cette plateforme favorise l’autonomie des usagers et une appropriation plus confiante des outils digitaux. L’ADD accompagne également le déploiement de projets orientés vers la simplification et la sécurisation de la relation numérique avec l’administration, notamment à travers la généralisation progressive de solutions e-gov. Ces dispositifs permettent de fluidifier les démarches, de réduire les interactions physiques et de garantir des échanges numériques fiables et traçables, contribuant ainsi à la

modernisation de l’action publique. Pris dans leur ensemble, et au-delà, ces projets traduisent une approche globale de la confiance digitale, qui dépasse la seule dimension technologique pour intégrer la sensibilisation, la montée en compétences et l’amélioration continue des services publics digitaux.

**Quelles innovations le Maroc déploie-t-il pour améliorer l’expérience utilisateur dans l’usage des services publics digitaux ?**

Le Maroc a engagé une transformation en profondeur de ses services publics digitaux, avec une priorité clairement affichée : améliorer l’expérience utilisateur des citoyens et des entreprises, tout en renforçant la sécurité, la fiabilité et l’efficacité des démarches administratives.

Dans cette dynamique, l’ADD a inscrit, dans sa nouvelle feuille de route à l’horizon 2030, un ensemble de projets prioritaires structurants, orientés vers l’accompagnement de la réinvention des parcours administratifs, la réduction des frictions



©DR

pour les usagers et la simplification de la relation entre l'administration, les citoyens et les entreprises.

L'un des leviers majeurs de cette transformation est la mise en place d'une plate-forme nationale d'interopérabilité, actuellement en revisite. Cette infrastructure permettra aux administrations d'échanger des données de manière sécurisée, traçable et en temps réel. Pour l'usager, cela se traduira concrètement par la réduction des démarches redondantes, la limitation des pièces à fournir et des délais de traitement plus courts.

Par ailleurs, le portail national unifié des services publics, pensé comme un point d'entrée unique, vise à simplifier l'accès à l'information et à rationaliser l'offre de services en ligne. Aujourd'hui disponible dans une version informationnelle, il a

**Pour le directeur général de l'ADD, la confiance digitale et l'inclusion digitale sont les deux piliers d'une transformation numérique durable.**

vocation, à terme, à devenir pleinement transactionnel et à permettre la réalisation de démarches de bout en bout, sans rupture ni déplacement.

Enfin, au-delà des outils technologiques, l'ADD accorde une importance centrale à la conception de services réellement centrés sur l'usager. La nouvelle offre de valeur adoptée lors de la dernière session de son conseil d'administration intègre pleinement cette dimension, à travers des approches orientées compréhension des besoins, évaluation de la satisfaction et amélioration de l'accessibilité numérique. Cette dynamique a vocation à évoluer vers un modèle de partenariat 4P, associant le secteur public, le secteur privé et la popu-

lation, afin de co-construire des services publics digitaux encore plus centrés sur l'usager.

### **Confiance numérique et inclusion digitale : comment ces deux enjeux s'alimentent-ils mutuellement ?**

La confiance digitale et l'inclusion digitale constituent deux piliers indissociables de toute transformation numérique durable. Loin d'être parallèles, ces deux enjeux se renforcent mutuellement dans une dynamique vertueuse, où l'un conditionne la réussite de l'autre.

La confiance favorise d'abord l'inclusion par l'usage. Lorsque les citoyens perçoivent les services digitaux comme fiables, sécurisés et respectueux de leurs données personnelles, ils sont davantage enclins à les adopter. Cette confiance facilite l'appropriation progressive des services en ligne, en particulier pour les publics les plus exposés au risque d'exclusion numérique.

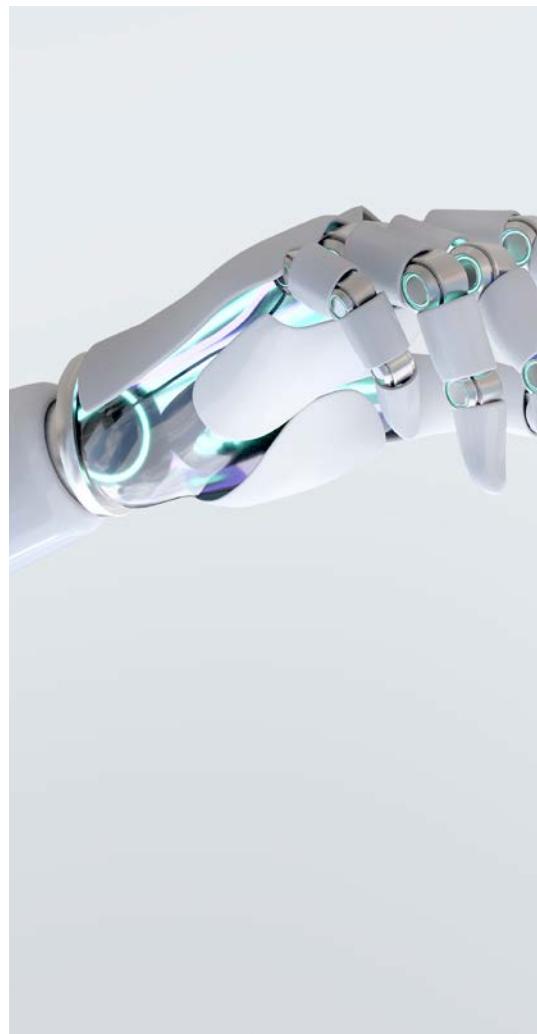
Inversement, l'inclusion renforce la confiance par l'expérience. En rapprochant les services numériques des citoyens, notamment dans les zones rurales ou auprès des populations moins familiarisées avec le digital, les dispositifs d'accompagnement permettent de lever progressivement les barrières liées à l'usage. À travers des initiatives telles que le Relais numérique du citoyen, des espaces d'assistance de proximité, des actions de sensibilisation et des programmes éducatifs, les usagers sont accompagnés pas à pas dans leurs démarches.

Dans cette même logique de proximité et d'inclusion, l'ADD inscrit son action dans une perspective de territorialisation, à travers la création d'antennes régionales, afin de mieux prendre en compte les besoins locaux et d'accompagner le déploiement inclusif des programmes nationaux. Au croisement de ces deux dynamiques, l'enjeu est de bâtir un environnement numérique accessible, sécurisé et humain, garantissant que la transition digitale bénéficie à tous, sans exclusion, et s'inscrit dans une logique de progrès partagé et durable.

ÉTHIQUE NUMÉRIQUE

# L'approche marocaine de l'IA responsable

**Alors que l'IA bouleverse les pratiques numériques**, le Maroc tente de trouver une approche équilibrée en l'intégrant dans ses dispositifs de cybersécurité tout en développant un cadre éthique via la future loi Digital X.0.



**L**'intelligence artificielle crée à la fois des opportunités et des défis pour la société. En matière de cybersécurité, par exemple, elle améliore la détection des menaces, l'analyse automatique des incidents et la capacité de réaction. Mais elle peut également être utilisée à des fins malveillantes par des cybercriminels.

Dans un contexte de transformation numérique accélérée — modernisation des services publics, industrialisation des territoires, montée en puissance des secteurs financier, portuaire ou aéroportuaire — et à l'approche d'événements majeurs comme la Coupe du Monde 2030, le Royaume est plus exposé aux cybermenaces. Et les attaques ciblant les institutions publiques, les tentatives de déstabilisation ou les campagnes de désinformation s'appuient de plus en plus sur l'IA. Cette évolution nécessite un encadrement éthique renforcé, une gouvernance adaptée et des dispositifs robustes

de protection des données afin d'assurer un développement éthique et responsable de l'IA. Ainsi, en plus de la loi 05.20 relative à la cybersécurité, et de la loi 09.08 sur la protection des données à caractère personnel dont la CNDP doit contrôler l'application, le Maroc s'apprête, avec la future loi-cadre Digital X.0, à doter son système numérique d'un nouveau cadre réglementaire capable de protéger, détecter, répondre et restaurer, tout en préservant la continuité des services et la confiance des citoyens.

*“L'IA ne doit pas créer des inégalités nouvelles, mais au contraire permettre de moderniser les services publics, renforcer l'efficacité de l'État et accompagner le développement économique et social du pays”,* souligne la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée

**“L'IA NE DOIT PAS CRÉER DES INÉGALITÉS NOUVELLES MAIS ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS”**

**Amal El Fallah Seghrouchni**



ont débouché sur des recommandations concrètes ainsi que sur la signature de plusieurs protocoles d'accord avec des organismes nationaux et internationaux, et constituent désormais un socle pour le déploiement opérationnel de l'IA au service du citoyen et des secteurs stratégiques", précise Amal El Fallah Seghrouchni.

## ● Déploiement tous azimuts

Dans la continuité de ces orientations, le ministère de la Transition numérique de la Réforme de l'administration a créé une direction générale dédiée à l'intelligence artificielle, afin d'assurer cohérence, pilotage et coordination des projets. Le développement du Cloud souverain et du campus de data centers verts Igoudar à Dakhla, appuieront également le déploiement de l'IA au service de l'immunité numérique du pays.

La réussite de cette stratégie repose également sur les talents. Le Maroc investit dans la formation aux métiers stratégiques : IA, cybersécurité, data et cloud. Plus de 22 500 étudiants sont aujourd'hui engagés dans 549 filières accréditées, et des programmes de reskilling tels que JobInTech visent 15 000 jeunes qualifiés dans les métiers les plus demandés.

Le ministère a aussi créé un Centre d'innovation en cybersécurité (CIC) avec la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, dédié à la recherche et l'innovation dans les domaines de l'IA et de la cybersécurité. "L'objectif est clair : accélérer la production de chercheurs et d'innovateurs marocains capables de contribuer activement à la transition numérique du pays et au renforcement d'une souveraineté technologique réelle", souligne la ministre.

Par ailleurs, le Maroc développe une IA souveraine adaptée à ses réalités culturelles, linguistiques et territoriales (voir encadré). Ainsi, des technologies dédiées à l'arabe, à l'amazighe et à la darija sont en cours de développement afin que l'IA

de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fallah Seghrouchni. Ainsi, "le cadre Digital X.o consacre cette ambition en garantissant la souveraineté de la donnée, l'explicabilité des algorithmes, la transparence et le respect des droits fondamentaux", ajoute la ministre.

### ● Première étape

Dans cette dynamique, le Royaume a organisé, sous haut patronage royal, les premières Assises nationales de l'Intelligence artificielle, les 1er et 2 juillet 2025 à Rabat. Cette rencontre, qui a réuni ministères, institutions publiques, universités, startups, experts internationaux, société civile et talents de la diaspora, a constitué un premier jalon dans la définition d'une stratégie nationale d'IA souveraine, efficiente et éthique.

Le développement de l'IA nécessite un encadrement éthique renforcé.

"Les travaux ont été structurés autour de 13 verticales stratégiques, identifiées comme les domaines où l'IA peut avoir l'impact le plus transformateur pour le Royaume", souligne la ministre : réforme et modernisation de l'administration, éducation et nouvelles pédagogies, sport, santé et médecine de précision, smart agriculture et production halieutique, industrie X.o, sécurité et souveraineté, culture et créativité, médias et démocratie, coopération internationale, gouvernance, confiance et éthique, innovation et startups, et enfin infrastructures et investissements. "Ces travaux



© MAP

Les premières Assises nationales de l'Intelligence artificielle se sont tenues le 2 juillet 2025 à Salé.

compreneille pleinement les usages des citoyens marocains et réponde avec précision à leurs besoins.

## ● Jazari Institutes, l'IA au cœur des régions

La territorialisation de l'innovation constitue un autre pilier majeur de cette stratégie. "Avec le réseau des Jazari Institutes, le Maroc ancre l'IA et les technologies émergentes dans les territoires en réunissant chercheurs, ingénieurs, startups et administrations autour de projets concrets", souligne El Fallah Seghrouchni. Un premier institut a ainsi été déployé dans la région de Guelmim-Oued Noun en avril 2025, suivi par Ben Guérir puis Nador, et plus récemment par Dakhla, avant d'être progressivement généralisé aux douze régions du

Royaume. Ce déploiement se fait "dans le cadre d'un maillage territorial équilibré, afin de répondre aux besoins prioritaires des territoires : gestion de l'eau et de l'agriculture, santé territoriale, transition énergétique, logistique, industrie et tourisme", précise la ministre. Le "Jazari Root", qui sera inauguré en janvier 2026 à Rabat, jouera le rôle de structure centrale de coordination de ce réseau.

Cette ambition se matérialise enfin à travers des partenariats avec des leaders technologiques mondiaux. Ainsi, le memorandum d'entente signé entre le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration et Mistral AI, acteur européen majeur de l'IA générative, en septembre 2025, illustre cette dynamique. "Ce partenariat vise à développer les compétences marocaines en IA, à soutenir l'émergence de startups deeptech, à accélérer le déploiement de solutions industrielles souveraines, et à promouvoir un usage éthique et respon-

## Une plateforme pour une IA responsable

Une convention de partenariat a été signée, le 11 septembre 2025 à Rabat, entre le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), pour le développement d'une plateforme nationale de l'intelligence artificielle (IA) responsable et d'un framework de plateforme basée sur un Large Language Model (LLM). L'objectif est de mettre à disposition des citoyens, entreprises et administrations des outils d'IA générative et conversationnelle, sécurisés, performants et respectueux des droits fondamentaux.

sable de l'IA dans le respect de la protection des données personnelles", conclut la ministre.

## CLOUD SOUVERAIN

# Un nouveau territoire de la confiance numérique

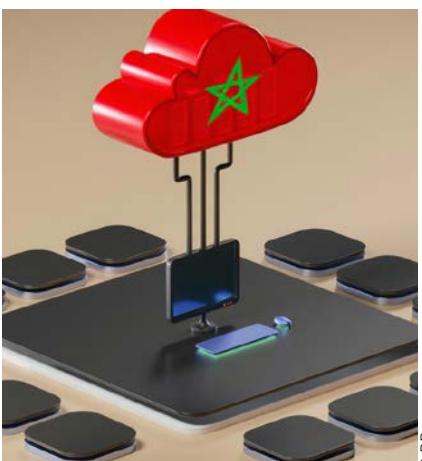
**Avec sa politique "Cloud first", le Maroc fait le pari du numérique souverain. En déployant un Cloud national, le Royaume veut conjuguer innovation et protection.**

L'enjeu : créer un cadre fiable, respectueux des données et porteur de croissance responsable.

**L**e Cloud souverain est devenu le socle de la transformation numérique du pays. Placé au cœur de la stratégie "Maroc Digital 2030", il vise à moderniser l'État en rendant les services publics plus accessibles, plus rapides et plus interopérables. La donnée publique y est considérée comme un actif stratégique, dont la gestion sécurisée et la valorisation conditionnent la performance et la résilience de l'économie nationale. La migration progressive des systèmes vers des environnements Cloud gérés au Maroc permet ainsi de renforcer la continuité des services, d'améliorer l'expérience des citoyens et d'augmenter l'efficacité opérationnelle.

### ● Données protégées

La feuille de route Cloud 2025-2030 encadre cette transformation. Elle prévoit une architecture de référence nationale fixant des standards communs en matière de cybersécurité, de gestion des identités, de portabilité et de traçabilité des données. Cette harmonisation ambitionne de mettre fin à la fragmentation des systèmes, ren-



© DR

forcer la transparence institutionnelle et installer une gouvernance numérique unifiée. Le décret n° 2-23-1047, qui impose que les données sensibles demeurent hébergées sous juridiction marocaine, constitue un des piliers de ce modèle, garantissant la protection du patrimoine informationnel national face aux risques cyber et aux enjeux géopolitiques.

Sur le terrain, des projets témoignent de l'accélération de cette ambition. Le 14 no-

vembre à Dakhla, la signature, par la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fallah Seghrouchni, la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leila Benali, le wali de la région Dakhla-Oued Ed-dahab, Ali Khalil, et le président du Conseil régional Yanja El Khattat, de la convention du projet "Igoudar Dakhla" marque le lancement d'un méga data center de 500 MW alimenté exclusivement par des énergies renouvelables.

Ce futur centre permettra d'héberger des services Cloud souverains, d'offrir des capacités de calcul avancées et d'accompagner l'essor de l'intelligence artificielle au Maroc et en Afrique. "La mise en place du cloud souverain, la montée en puissance des data centers nationaux et l'hébergement local des données critiques renforcent notre indépendance technologique", souligne la ministre de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fallah Seghrouchni.

L'implication conjointe de l'État, des acteurs technologiques, des universités et des investisseurs contribue également à structurer l'écosystème. Avec des infrastructures numériques fiables et une énergie verte compétitive, le Maroc peut ainsi aspirer à devenir une destination idéale pour l'implantation de datacenters régionaux. "La montée en puissance de la 5G, du cloud souverain et des data centers verts crée des opportunités industrielles inédites", note encore la ministre. Cette dynamique permet également de renforcer l'autonomie numérique du pays tout en consolidant son positionnement dans les chaînes de valeur internationales.

En intégrant souveraineté, durabilité, innovation et attractivité territoriale, le Maroc souhaite ainsi bâtir un modèle africain de Cloud souverain s'inscrivant dans le long terme et ouvrant la voie à une administration plus agile, à une économie plus compétitive et à un leadership digital régional assumé.

## INNOVATION

# Quand l'écosystème tech booste la souveraineté numérique

**En développant des solutions numériques innovantes, startups, PME et grands groupes tech renforcent la souveraineté numérique.** Cet écosystème dynamique fait du Maroc un terreau fertile pour l'innovation sécurisée.

**L**a stratégie "Maroc Digital 2030" place la confiance numérique au cœur de la transformation du pays. Cette confiance repose sur des infrastructures sécurisées et une gouvernance rigoureuse de la donnée, mais également sur la montée en puissance d'un tissu entrepreneurial capable de produire des solutions souveraines répondant aux besoins stratégiques du Royaume.

Dans ce contexte, le secteur privé joue un rôle structurant. Startups, PME technologiques, entreprises de services numériques et groupes internationaux contribuent à l'émergence d'un modèle marocain fondé sur la fiabilité, l'innovation et la sécurité. Le marché voit ainsi se développer des solutions locales dans des domaines essentiels tels que la cybersécurité, le cloud souverain, la gestion intelligente des données, la supervision des infrastructures critiques ou encore l'intelligence artificielle appliquée aux services publics et à l'économie. Cette capacité à concevoir et déployer des technologies souveraines consolide non seulement l'autonomie numérique du pays,

mais renforce également la confiance des institutions, des entreprises et des citoyens.

## ● PPP et mécanismes de soutien

La dynamique est renforcée par la multiplication d'initiatives d'innovation et par un ensemble de partenariats public-privé (PPP) permettant d'aligner les priorités nationales avec les compétences du marché. Les chantiers structurants menés par l'État – digitalisation des services publics, déploiement d'infrastructures cloud hybrides souveraines, gouvernance avancée de la donnée, développement d'une intelligence artificielle responsable – bénéficient de l'implication des acteurs privés. Cette dynamique repose également sur deux parcours stratégiques portés par le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, et destinés à structurer durablement l'écosystème de l'innovation. Le parcours "Venture Capital" (Offre Startup VC), qui bénéficiera d'une enveloppe de 450 millions de dirhams, vise à élargir l'accès au financement en développant l'industrie du capi-

tal-amorçage et du capital-risque au Maroc, en consolidant les fonds existants et en encourageant la création de nouveaux fonds dédiés aux startups technologiques.

En parallèle, le parcours "Venture Building" (Offre Startup VB), qui bénéficiera d'une enveloppe de 750 millions de dirhams, propose un accompagnement intensif aux porteurs de projets établis au Maroc pour leur permettre de développer leurs solutions, tester un modèle économique viable et déployer leurs activités à l'échelle, avec un appui financier conçu pour maximiser les chances de succès. "Ensemble, ces deux mécanismes soutiennent l'émergence de startups capables de proposer des solutions souveraines et maîtrisées, contribuant directement à la souveraineté et à la confiance numériques du Royaume", indique la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration Amal El Fallah Seghrouchni.

L'organisation de grands événements internationaux, comme GITEX Africa à Marrakech, dont la quatrième édition se tien-



© GITEXAFRICA

Le salon Gitex Africa à Marrakech, en 2025.

dra en avril prochain, offre également “une vitrine stratégique aux startups marocaines, en leur permettant de rencontrer des investisseurs et d'accéder à de nouveaux marchés”, souligne la ministre. L'année dernière, le ministère a par exemple soutenu plus de 200 startups en prenant en charge jusqu'à 95% de leurs dépenses de participation à l'événement. “Cette dynamique se poursuit cette année, avec l'ambition d'accompagner près de 300 startups et de renforcer encore davantage l'internationalisation des solutions marocaines”, précise la ministre.

## ● Structuration et montée en gamme

La structuration de la filière est également soutenue par le rôle essentiel de la Fédération marocaine des technologies de l'information, des télécommunications et de l'Offshoring (APEBI), qui fédère les acteurs, facilite la concertation avec les pouvoirs publics et accompagne la montée en compétences des entreprises. Par ses actions, elle contribue à instaurer un environnement propice à l'investissement, à l'innova-

tion et à la création d'acteurs technologiques capables de répondre aux besoins nationaux.

Dans cette logique de structuration et de montée en gamme de l'écosystème numérique, le Royaume a également franchi une nouvelle étape avec la publication de la circulaire relative à la nouvelle Offre Offshoring Maroc. Alignée sur la stratégie “Maroc Digital 2030”, cette circulaire redéfinit le positionnement du Maroc sur les métiers de l'externalisation à haute valeur technologique. Elle oriente l'offshoring vers des services numériques avancés, fondés sur le capital humain, l'innovation et des plateformes intégrées modernes, tout en renforçant l'attractivité du pays auprès des grands donneurs d'ordre internationaux. En s'appuyant sur un réseau de plateformes industrielles intégrées dédiées, une gouvernance renforcée et un cadre incitatif compétitif, cette circulaire consolide le rôle de l'offshoring comme moteur de création d'emplois qualifiés, de diffusion des

compétences numériques et d'ancrage territorial de la transformation digitale.

Parallèlement, le Maroc attire chaque année davantage d'investissements technologiques, misant notamment sur sa stabilité et la vitalité de son marché numérique. Ainsi, des grands groupes internationaux choisissent le Royaume pour développer des solutions cloud, IA, cybersécurité ou data analytics, tandis que les hubs régionaux – Casablanca, Rabat, Benguerir, Beni Mellal, Nador et Dakhla – se renforcent comme pôles d'innovation intégrés. L'ouverture, en juin 2025, du centre de recherche et développement d'Oracle à Casablanca, par exemple, accueillera jusqu'à 1000 ingénieurs marocains et permettra de développer des solutions cloud et d'intelligence artificielle de pointe destinées au marché africain, au Moyen-Orient et au-delà. Enfin, l'accent mis sur la montée en compétences des talents par les établissements d'enseignement supérieur, les instituts spécialisés et les initiatives conjointes entre public et privé, vise à alimenter cette dynamique.